

VOS INTERLOCUTEURS

Le Service pour les Communes du Monde (SKEW) d'Engagement Global travaille pour le compte du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Dans cette fonction, le SKEW accompagne et conseille les organismes responsables dans toutes les phases du projet, du dépôt de la demande à la réalisation et au suivi.

Jessica Schwenteit (chef de projet)

jessica.schwenteit@engagement-global.de

Téléphone : + 49 228 20717-296

Stephanie Stein (collaboratrice)

stephanie.stein@engagement-global.de

Téléphone : + 49 228 20717-677

Demandes générales

kleinprojekte.skew@engagement-global.de

Service pour les Communes du Monde

info@service-eine-welt.de

<https://skew.engagement-global.de/accueil.html>

Dernière mise à jour : aout 2019

100 % papier recyclé, Vivus 89

Imprimé à l'encre exempte d'huile minérale, compensé carbone

Photo de couverture : Dominik Schmitz

Mise en page : Fabian Ewert

Impression : Bonifatius GmbH

Ce produit imprimé porte l'écolabel

Ange Bleu.



www.blauer-engel.de/uz195

ENGAGEMENT GLOBAL gGmbH
Service für Entwicklungsinitiativen
Tulpenfeld 7 · 53113 Bonn
Postfach 12 05 25 · 53047 Bonn
Telefon +49 228 20 717-0
Telefax +49 228 20 717-150
info@engagement-global.de
www.engagement-global.de



SERVICE
POUR LES COMMUNES DU MONDE



Mandaté par



Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement

**FONDS DE MICROPROJETS DE
POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNALE**



© Inken Bruns



© Ira Kryvenchuk



© Inken Bruns

Vous souhaitez ...

- faire mieux connaître votre engagement en matière de développement et l'asseoir sur la base d'un large soutien de la société ?
- établir un réseau d'acteurs engagés dans votre commune et créer de nouvelles synergies et coopérations ?
- vous engager dans un dialogue professionnel avec des partenaires internationaux et/ou initier de nouveaux projets ?
- évaluer des projets de développement ou préparer un tel projet par une étude ou une recherche ciblées ?

Dans ce cas, nous avons quelque chose à vous proposer : le « Fonds de microprojets de politique de développement communale » !

Nos objectifs

- Fournir des aides de départ pour participer à de nouvelles mesures et partenariats de la politique de développement communale,
- Stimuler le débat sur la politique de développement et l'engagement dans des communes allemandes, mais aussi soutenir la mise en réseau des acteurs concernés,

- Soutenir le dialogue intercommunal avec les pays du Sud.

Ce que nous proposons aux communes

- Un conseil complet sur leurs idées de projet : le plus tôt sera le mieux pour nous soumettre une idée !
- Un soutien financier pour les projets de politique de développement communale, c'est-à-dire pour des projets qui soutiennent un développement durable dans votre commune et/ou des communes partenaires des pays en développement et en transition et traitent des sujets suivants au niveau local :
 - Commerce équitable et achats éthiques
 - Migration, développement et exode
 - Relations communales internationales et travail en partenariat
 - Mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable

Concrètement, nous soutenons :

- les activités d'information et d'éducation au développement à forte visibilité
- le développement conceptuel de la politique de développement communale et la qualification des acteurs communaux

- la mise en réseau, le dialogue et la coopération des acteurs communaux en Allemagne et avec les acteurs des communes partenaires
- les voyages en vue d'établir des relations communales et de nouveaux projets de développement et soutien du dialogue des élu-e-s locaux ou employé-e-s administratifs sur les questions des services d'intérêt général et de la gouvernance locale, ainsi que la mise en œuvre de projets de partenariat.

Conditions formelles à remplir pour la réalisation du projet

- Dépôt de la demande : par les communes (ou les collectivités locales), les communautés d'agglomérations ou les entreprises communales. Les demandes peuvent être déposées à tout moment mais au moins dix semaines avant le début prévu du projet.
- Durée : au maximum jusqu'à la fin de l'année civile.
- Montant de l'aide : entre 1 000 euros minimum et 50 000 euros maximum (financement partiel, au maximum 90 % des dépenses totales éligibles).
- Frais administratifs : 7 % maximum des dépenses totales éligibles.
- Réalisation du projet : principalement par le demandeur susmentionné.
- Partenaires de coopération : un tiers de l'aide au maximum peut être transféré à des acteurs locaux de la société civile pour la réalisation du projet.
- Dépenses éligibles : coûts de l'hébergement, des repas et les frais de voyage, services et dépenses de fonctionnement liées aux mesures.
- Obligation de preuve : l'utilisation des fonds et l'atteinte des objectifs des projets doivent être respectivement documentés au plus tard quatre semaines après la fin de la période de financement dans un justificatif de l'utilisation des fonds accompagné d'un rapport financier, d'un rapport factuel et d'une liste des documents.